



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS

## DÉCLARATION

La forêt est essentielle à la vitalité socioéconomique de plusieurs communautés aux quatre coins du Québec, caractérisant la relation qu'elles entretiennent avec leur territoire. D'ailleurs, pour des milliers de Québécoises et de Québécois, la forêt porte de fortes valeurs identitaires et constitue plus que jamais un cadre de vie sain et stimulant. Cependant, sa gestion actuelle pose problème. Elle ne peut plus être réfléchiée en vase clos et elle doit s'inscrire dans une occupation dynamique du territoire. Face à la diminution graduelle de leur pouvoir d'influence en la matière, les décideurs locaux sont inquiets.

Pour mieux définir leurs priorités d'actions, les membres du Regroupement des communautés forestières et de la commission permanente de l'énergie et des ressources naturelles de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ont, dans les derniers mois et à titre de porte-parole des régions forestières, entrepris une réflexion globale sur la forêt et le secteur forestier dans son ensemble.

L'exercice a culminé à l'automne 2023 par la publication d'un document d'orientation et au printemps 2024, par la tenue du Forum des communautés forestières sous le thème **Gestion des forêts par les communautés : il est temps de passer à l'action.**

La *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, adoptée unanimement par l'Assemblée nationale du Québec en 2010 et mise en application le 1<sup>er</sup> avril 2013, était riche de promesses quant au partage des responsabilités de gestion entre l'État et les communautés locales. En fait, plusieurs dispositions de cette Loi visaient une réelle prise en compte des orientations de développement exprimées par les collectivités, incluant les communautés autochtones, afin de contribuer à leur vitalité.

Force est de constater que le gouvernement n'a pas appliqué les fondements de sa Loi en omettant de mettre en œuvre la partie associant les communautés à son régime forestier. Il

suffit de mentionner l'érosion graduelle des processus de consultation au profit d'une approche centrée sur la récolte des bois et, surtout, le refus du pouvoir exécutif à ce jour d'adopter une politique de forêts de proximité.

Ce projet de politique existe. Il a suscité de l'espoir et créé des attentes auprès des communautés et des élus-es locaux. Il prévoyait la mise en place des forêts de proximité à même les terres du domaine de l'État et le concept de gouvernance locale basée sur la multifonctionnalité était la consécration d'une vision de la forêt comme outil de développement socioéconomique local. Cependant, tout cela est demeuré à l'état de projet.

Le manque de volonté, voire de courage, des dirigeants politiques et administratifs qui se sont succédé aura donc malheureusement privé notre richesse collective d'un virage essentiel vers une meilleure gestion assumée par des acteurs locaux dédiés à assurer sa pérennité.

Dans les faits, la forêt est actuellement administrée selon un modèle de développement datant de plusieurs décennies, où les préoccupations autres que celles qui concernent la récolte de bois sont exclues. La prise en compte des intérêts locaux a été progressivement laissée de côté. La prospérité sociale et économique des gens qui cohabitent avec la forêt jour après jour s'est détachée de la mire du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

Pourtant, le secteur forestier a besoin plus que jamais d'impliquer les instances locales pour faire face aux défis de l'avenir. Le débat sur la justification de confier au monde municipal la gestion de territoires publics à proximité de leurs communautés a été fait en 2010, lors de l'adoption de la Loi. Si les conditions pour ce faire ont évolué, c'est bien en faveur de la mise en œuvre du concept de forêts de proximité dans les meilleurs délais. Le rôle essentiel des municipalités locales et régionales en matière d'acceptabilité sociale, maintenant une condition incontournable pour l'exploitation des ressources et la réalisation de projets, corrobore également la nécessité de procéder en ce sens.

Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* en 2013, les représentants des communautés forestières ont revendiqué régulièrement la création de forêts de proximité sur les terres du domaine de l'État.

Du point de vue de la FQM et de ses membres, qui aspirent à occuper leur territoire durablement aux bénéfices de leurs citoyens, la mise au rencart d'une disposition explicitement prévue par la Loi ne peut perdurer. Le ministère doit reconnaître une fois pour toutes le rôle communautaire dominant que joue la forêt dans les régions du Québec.

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts dispose actuellement de tous les leviers légaux et administratifs permettant la mise en œuvre d'une politique de forêts de proximité. Cette politique doit établir un cadre de gestion de base et permettre une adaptation aux réalités locales. Les diverses problématiques forestières autochtones constituent une autre raison qui milite en faveur d'une gestion territoriale des forêts, les maires et les préfets multipliant les ententes avec les chefs des différentes nations et communautés. Le Québec est vaste et continuer d'imposer une gestion centralisée à cent pour cent ne peut mener qu'à un échec.

À l'heure actuelle, la prise d'actions rapides est une nécessité pour le Québec et la vitalité de ses communautés forestières. À titre de porte-parole des régions, nous demandons que soit créée sans délai une équipe de mise en œuvre regroupant des représentants de la FQM et des différents ministères concernés en vue de la conception rapide d'une stratégie globale associant les régions ainsi que le lancement d'un appel à projets.

Nous avons assez attendu. Le contexte, qu'il soit politique, économique ou environnemental, ne peut servir encore une fois d'échappatoire. Il est temps de passer à l'action.



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS



*porte-parole*  
DES RÉGIONS

22 avril 2024